



Canal Seine-Nord Europe

Les permanences de l'enquête publique environnementale sont maintenues

Ouverte le 5 octobre, l'enquête publique environnementale relative à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe entre Compiègne et Passel (secteur 1) se poursuit dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire.

Face au très fort rebond de la pandémie liée au Covid 19, une période de confinement a été instaurée à compter du 30 octobre. Les règles définies pour le confinement prévoient d'assurer la continuité des services publics qui sont donc ouverts.

Dans cet esprit, l'enquête publique environnementale en cours relative au secteur 1 du Canal Seine-Nord Europe entre Compiègne et Passel se poursuit. **Les permanences des commissaires enquêteurs se tiennent comme prévu** aux dates suivantes :

- Mairie de Compiègne : samedi 31 octobre de 9h à 12h et jeudi 5 novembre de 9h à 12h,
- Mairie de Chiry-Ourscamp : samedi 31 octobre de 9h à 12h,
- Mairie de Morlincourt : jeudi 5 novembre de 14h à 17h,
- Mairie de Thourotte : jeudi 5 novembre de 14h à 17h.

Le public qui souhaiterait se rendre à ces permanences ainsi que dans les mairies des communes du périmètre de l'enquête publique, pour s'informer et s'exprimer sur les aménagements écologiques du projet en consultant le dossier d'autorisation environnementale, devra **se munir du formulaire d'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »**.

Dans les mairies, les dispositions sont prises pour que la consultation s'opère dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. Il est toutefois recommandé, conformément à l'annexe de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 9 septembre 2020, de privilégier la consultation dématérialisée du dossier via le site <http://csne.enquetepublique.net>, où il est possible de déposer une observation.

L'enquête publique environnementale est une étape clé préalable à l'arrêté d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux du Canal Seine-Nord Europe entre Compiègne et Passel prévu à partir de 2021.

Pour plus d'information :

- + [Site de l'enquête publique environnementale du secteur 1](#)
- + [L'actualité concernant l'enquête publique environnementale du secteur 1](#)
- + [Attestation de déplacement dérogatoire sur le site Service-public.fr](#)

Contact presse : Aurélia Poletti - aurelia.poletti@scsne.fr – 06.67.86.86.11

Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

